

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :	14	

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-37

Date de la convocation
17 Septembre 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Prêt de matériel aux entreprises et aux demandeurs privés (domiciliés sur Saint-Just-Malmont) : définition d'un tarif générique.

Monsieur le maire rappelle qu'en plus de la subvention annuelle versée aux associations, la commune leur met à disposition, quand celles-ci en font la demande et sous réserve des disponibilités, du matériel divers.

Cette mise à disposition aux associations se fait gratuitement.

AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_37-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

Monsieur le maire ajoute que la commune a reçu, à plusieurs reprises, des sollicitations venant d'entreprises ou de demandeurs privés pour du prêt de matériel et/ou structures communales, dans le cadre de l'organisation d'événements.

Monsieur le maire précise que La SARL SPTC « LE GRAND GALOP » fait une demande, chaque année, dans le cadre de l'organisation de son concours de pétanque. Cette demande a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération à l'occasion du dernier conseil municipal qui s'est déroulé au mois de juillet 2025, afin de déterminer le tarif de 171.00 € pour la mise à disposition du matériel communal.

Etant donné que d'autres demandes ont été formulées auprès de la commune, monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer un tarif générique pour répondre aux sollicitations des entreprises ou demandeurs privés dans le cadre de l'organisation de manifestations sur le territoire de Saint-Just-Malmont, si leur siège social est domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FIXER le tarif de prêt de matériel aux entreprises et demandeurs privés dont le siège social est domicilié sur la commune. Le tarif est arrêté à 171.00 €.

DE DONNER POUVOIR à monsieur le maire de recouvrer la somme de 171.00 € pour chacune des mises à disposition de matériel.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_37-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025